

DEPARTEMENT DE L'YONNE
Service interministériel
des affaires civiles et économiques
de défense et de protection civile

CATASTROPHES NATURELLES

Déclaration de sinistre ⁽¹⁾

COMMUNE DE PERRIGNY (89000)

NOM :
Prénom :
Adresse complète :

Téléphone :
Adresse email :

Date du sinistre :

Catégorie de sinistre ou biens endommagés

- Particuliers Appartement
Maison individuelle
- Artisans, commerçants ou industriels
- Bâtiments publics
- Infrastructures
- Bâtiments agricoles ou cheptel

Principaux dommages constatés

- Inondations de caves ou d'habitations ou de locaux professionnels
- Habitations détruites ou endommagées
- Autres dommages (en préciser la nature) :

Evaluation sommaire des pertes

Important :

- Le déclarant doit être obligatoirement couvert au titre de la garantie « catastrophes naturelles » pour bénéficier d'un remboursement de sa compagnie d'assurance.
- Une franchise est appliquée à ces indemnisations pour les biens à usage non-professionnel ainsi que pour ceux à usage professionnel (se renseigner auprès de sa compagnie d'assurance).

(1) Déclaration à remettre à votre Mairie.